



Mai 2024

UN PEU DE BONNES NOUVELLES...



1^{er} Mai 2022

Nous nous efforçons depuis de nombreux mois, à pousser l'Administration à faire bénéficier au personnel le doublement du 1^{er} mai 2022 pour les agents qui l'ont travaillé.

Une circulaire interministérielle signée par Frédéric Valletoux, Ministre délégué chargé de la santé et des solidarités et Thomas Cazenave, Ministre délégué chargé des comptes publics, semble confirmer cette obligation de prise en charge.

Notre Etablissement a donc contacté à ce sujet notre gestionnaire de paye pour connaître les modalités pratiques de sa mise en place ainsi que la date hypothétique de paiement.

HEURES SUPPLEMENTAIRES DETENUES AU 31 DECEMBRE 2023

A l'instar de notre insistance pour le paiement du 1^{er} mai 2022, l'UNSA a régulièrement sollicité notre Direction afin qu'elle autorise le paiement de tout au moins une partie du solde Octime détenu par les agents au 31 décembre 2023.

Nous venons d'apprendre lors d'une réunion en intersyndicale avec le Chef d'Etablissement, que l'Etablissement a accédé à notre demande.

Ainsi, tout agent qui présente un solde Octime positif de 60 heures en date du 31 décembre 2023, pourra se faire payer le nombre d'heures restant au-delà de 60 heures...

Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de la suite pratique de ces 2 dossiers...